**Mairie de**

339

**Compte rendu de la Réunion de Conseil Municipal du 16 Mai 2023**

**Du 30 Septembre 2014**

****

L’an deux mil vingt-trois, le seize mai à vingt heures, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaucé, sous la présidence de Monsieur Stéphane IDLAS, Maire, dûment convoqués le trois mai deux-mil vingt-trois*.*

**Présent(s) :** *IDLAS Stéphane ; BERHAULT Pierre ; BERTHELOT Sylvaine ; CREIGNOU Louis ; LAGRÉE Brigitte ; FRAUCIEL Philippe ; PERDRIEL Jeannine ; LIBOR Fabrice ; MACÉ Maire-Stéphane ; POTIER Denis ; PRIOUL Mickaël ; TABRIZI Paulina .*

 Délibération n° 0122122015

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Procuration** **:** Mr Antoine PIRON donne pouvoir à Mr Pierre BERHAULT.

**Absent(e) excusé(e)** **:** Mme Fabienne LESAVETTIER.

**Absent non excusé :** Néant.

**Le secrétariat a été assuré par** **:** Madame Sylvaine BERTHELOT.

Le Procès-verbal de la séance du 4 Avril 2023 n’ayant fait l’objet d’aucune observation ou remarque particulière, celui-ci est approuvé.

**ORDRE DU JOUR**

**Travaux :**

 Extension de la piste cyclable et sécurisation de l’entrée du Bourg - Validation de l’estimation et du dossier définitif.

 Avenant au marché de Maîtrise d’œuvre pour les travaux (piste cyclable).

 Mission de coordination SPS (piste cyclable).

 Pôle Culturel et Sportif Intergénérationnel – Sollicitation d’une aide au titre des Contrats départementaux de solidarité territoriale.

**Finances :**

 Remplacement d’un ordinateur du secrétariat de la Mairie.

**Ressources humaines :**

 Attribution du RIFSEEP au titre de l’année 2023 pour les agents communaux.

**Sports :**

 Demande de participation financière par la Commune de La Selle en Luitré pour la création d’un terrain de football synthétique.

**Énergie :**

 Bilan annuel 2022 établi par le Service en Conseil en Énergie Partagé.

**Communication :**

 Opération « La Mer commence ici ».

***0116052023* :Extension de la piste cyclable et sécurisation de l’entrée du bourg – Validation des estimations et du dossier définitif.**

A la suite des différentes rencontres qui ont eues lieu avec les riverains concernés par les aménagements envisagés rue de Bretagne, des modifications ont été apportées au projet.

Le dossier définitif est présenté. Les travaux seront répartis en 2 lots :

- lot n° 1 : Terrassement / voirie / signalisation / mobiliers / réseau d’eaux pluviales / éclairage public.

- lot n° 2 : Contrôle des réseaux.

Les plans, le descriptif de chaque lot ainsi que les estimations correspondantes sont également portés à la connaissance du Conseil Municipal.

La publication de l’appel d’offres dans la Chronique Républicaine et Ouest France 35, journaux habilités pour les annonces légales, aura lieu le Jeudi 1er Juin 2023. Le dossier complet sera consultable sur le site <https://marchés.megalis.bretagne.bzh>, la date limite de remise des plis étant quant à elle fixée au vendredi 30 Juin 2023 à 12 h 00.

Par conséquent, la signature des marchés devrait en principe intervenir aux environs du 18 septembre 2023, donnant lieu à un démarrage des travaux dans le courant du mois de novembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet et le dossier s’y rapportant tels qu’ils viennent de lui être présentés, ainsi que le calendrier lié aux déroulement du dossier.

***0216052023* :Avenant n° 1 pour la fixation définitive du marché de Maîtrise d’œuvre du Groupement ABEI-CAROLINE PODER- URBA.**

Par délibération du 29 Mars 2022, le Groupement URBA/PODER/ABEIL s’est vu confier la mission globale de maîtrise d’œuvre pour les travaux de sécurisation des déplacements doux à l’entrée du Bourg et la requalification paysagère pour une rémunération de 36 137.40 € h.t. calculée au taux de 7.95 % sur une dépense prévisionnelle de 454 558.50 € h.t.

Une décision complémentaire est intervenue le 4 avril 2023 afin d’intégrer une mission complémentaire correspondant à la préparation et à la sécurisation des déplacements aux riverains, pour un montant de 1 500.00 € h.t., portant le total de la rémunération à 37 637.40 € h.t.

Le dossier définitif venant d’être adopté pour un montant total des travaux s’élevant à 586 652.68 € h.t., un avenant n° 1 est présenté afin de fixer la rémunération définitive du Groupement ABEI-CAROLINE PODER-URBA en application du taux de 7.95 % sur ce montant des travaux, auquel s’ajoute la mission complémentaire de 1 500.00 € h.t. décidée le 4 Avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte cet avenant n° 1 au marché de Maîtrise d’œuvre du Groupement ABEI-CAROLINE PODER-URBA qui porte la rémunération totale à 48 138.89 € h.t. (586 652.68 x 7.95 % + 1 500.00).

- autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant n° 1 ainsi que tous les documents liés à cette affaire.

***0316052023* :Mission de coordination pour les travaux d’aménagement entrée du Bourg.**

 Le Cabinet ABEIL en charge de la sécurisation de l’entrée du Bourg a réparti les travaux en 2 lots.

 Par conséquent une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (S.P.S.) de niveau 3 s’avère nécessaire.

 Une proposition a été sollicitée à ce sujet, laquelle est présentée à l’assemblée.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l’offre d’A.B.G. Coordination domiciliée à BALAZÉ (35) pour un montant de 1 400.00 € h.t., soit 1 680.00 € t.t.c.

 Monsieur le Maire est chargé de transmettre l’ordre de service correspondant.

***0416052023* :Pôle Culturel et Sportif Intergénérationnel – Sollicitation d’une aide au titre des Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale.**

 Par délibération du 8 Juillet 2021, le projet de création d’un Pôle Culturel et Sportif Intergénérationnel dans le secteur des « vertes rives » avait été adopté par le Conseil Municipal.

 Il s’agit d’un **projet au rayonnement pluri-communal** qui bénéficiera ainsi non seulement aux Beaucéennes et Beaucéens mais sera accessible très facilement aux habitants des Communes riveraines et en tout premier lieu aux Fougerais, et aux touristes profitant des infrastructures de Luitré-Dompierre pour se rendre à Fougères via la « voie verte » au caractère régional.

 L’objectif principal de ce Pôle Intergénérationnel est **de rouvrir la nature aux habitants** en mettant en valeur les atouts paysagers de la Commune propices aux activités sportives et de loisirs, mais également culturelles. Les intentions sont donc multiples :

 - **marquer l’entrée du parc des « vertes rives »** en identifiant le départ de la promenade et en apportant de l’information sur le site (tableau ludique).

 - **redécouvrir l’étang et son potentiel paysager** par la mise en place de structures, par la végétalisation de certains tronçons des berges, par l’aménagement de perspectives lointaines, qui vont dynamiser la promenade du pourtour.

 - **requalifier le tracé de certaines sentes piétonnes** afin d’obtenir un itinéraire cohérent, moins linéaire et moins monotone, et améliorer le maillage des cheminements et leurs liaisons.

 - **mettre en place des structures d’agrément intergénérationnelles** s’adressant aux adultes (théâtre végétal et support d’activités culturelles ; stations fitness) et aux enfants et adolescents (station musicale ; pyramide à cordes ; tyroliennes).

 - **offrir des espaces de repos** le long du circuit grâce à l’installation de mobiliers (bancs, table-bancs, transats bois, etc…) et à la mise en place de plantations.

 **- harmoniser le choix du mobilier et des structures** pour obtenir une cohérence globale et leur intégration naturelle dans l’environnement (utilisation du bois, de formes naturelles, de couleurs peu saturées…).

 - **préserver l’intimité des riverains** vis-à-vis des espaces fréquentés de jeux, grâce à la création de haies arbustives occultantes.

 L’estimation qui ressort de l’avant-projet détaillé établi par le Bureau d’Études A.B.E. s’élève à 448 000 € h.t. à laquelle s’ajoute deux variantes concernant la mise en place d’un éclairage sur le site pour un montant de 17 025.00 € h.t. et d’une borne foraine destinée aux spectacles pour 15 150.00 € h.t. soit un total de 480 175.00 € h.t.

 Monsieur le Maire rappelle le détail des études menées pour ce projet ainsi que le montant des honoraires prévisionnels pour la maîtrise d’œuvre (montant en € h.t.) :

 - honoraires MOE 7.21 % …………………………………. 34 620.61 €

 - Étude aménagement faisabilité …………………………... 6 292.80 €

 - Relevé topographique ……………………………………. 2 600.00 €

 - Étude environnementale …………………………………. 2 500.00 €

 - Dossier MRAe …………………………………………… 1 500.00 €

 - Expertise des arbres destinés à la tyrolienne …………….. 950.00 €

 TOTAL des études ……………………….. **48 463.41 €**

 Le total général du projet s’élève ainsi à 528 638.41 € h.t., soit 634 366.09 € t.t.c.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

 - valide le projet de création du Pôle Culturel et Sportif Intergénérationnel tel qu’il vient de lui être présenté.

- adopte le plan de financement suivant (€ h.t.) incluant le coût des travaux, les études se rapportant au projet et la mission d’assistance à maîtrise d’oeuvre :

Autofinancement (41%)…..…………..…………………………………… 216 742.00 €

Subvention D.E.T.R (20%) ……………………......................................… 105 728.00 €

Subvention Région Bretagne (Contrat de Plan État Région :14%) ………. 74 009.00 €

Subvention Département (25%) (Contrat dép. de solid. Terr.)….…………. 132 159.00 €

 Formant un total de …………………...……………………………….… **528 638.00 €**

 - sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental d’Ille et Vilaine pour l’attribution d’une aide financière au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2023-2028.

***0516052023* :Remplacement d’un ordinateur au secrétariat de la Mairie.**

 L’un des ordinateurs en service au Secrétariat de la Mairie depuis une dizaine d’années, doit être remplacé en raison de disfonctionnements.

 La Sarl MICRO-C en charge de la maintenance du parc informatique communal, estime son remplacement et la mise en service d’un nouvel appareil à 1 195.20 € t.t.c.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette dépense qui sera prise en charge sur la section d’investissement du budget 2023.

***0616052023* : RIFSEEP – Modalités d’attribution pour l’année 2023.**

Par délibération du 26 Octobre 2021, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place à compter du 1er Janvier 2022 le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l’Expertise, et de l’Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Les modalités d’attribution ont quant à elles été validées par décision du 28 avril 2022, de la manière suivante :

Part fixe : Indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l’expertise (IFSE).

**Catégorie A :**

* Le montant annuel versé à l’agent de cette catégorie correspondra à 200 % de son salaire net dès 2022.

**Catégorie C :**

* Le montant annuel versé à chaque agent de cette catégorie devra, sous un délai de 2 années, être équivalent à 100 % de leur salaire net respectif, soit 50 % en 2022 et 100 % en 2023.

Part variable : Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

**Catégorie A**

* Le CIA correspondra à 15 % du montant annuel maximum du CI fixé pour la filière administrative de cette catégorie.

**Catégorie C**

 Compte tenu de la mise en œuvre du RIFSEEP à compter du 1er janvier 2022, une équité sera appliquée entre tous les personnels de cette catégorie à titre exceptionnel pour l’exercice en cours

Ainsi, le CIA sera fixé à 10 % du montant annuel maximum du CI fixé pour chacune des filières en fonction de l’appartenance de chaque agent, au prorata du temps de travail.

* Pour les personnels chargés de l’entretien de leurs vêtements professionnels, une majoration du CIA leur sera attribuée et sera indexée sur l’indice annuel moyen des prix à la consommation fixé par l’INSEE.

Elle s’élèvera à 300 € net annuel mais sera exceptionnellement portée pour l’exercice 2022 à 400 € au bénéfice des agents du service technique, ces derniers ayant pris en charge leurs vêtements depuis le 1er septembre 2021.

Cette majoration prendra fin dans le cas où le nettoyage des vêtements par les agents concernés venait à cesser.

A compter de 2023, le CIA sera attribué en fonction des résultats et des objectifs de chaque agent.

En tout premier lieu, Monsieur le Maire informe l’Assemblée que l’Agent de Maîtrise Principal (Catégorie C) affecté aux services techniques, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1er Août 2023. De ce fait, l’attribution de l’IFSE et du CIA le concernant, seront calculés au prorata du temps réellement passé au service de la Commune.

Pour ce qui est du Complément Indemnitaire Annuel, les membres de la commission en charge de cette question se sont réunis récemment. Il a été décidé de réduire le CIA à 70 € au lieu de 100 € pour un agent de catégorie C, et de supprimer ce CIA pour un second agent également de catégorie C. Les motifs sont exposés à l’assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

* D’effectuer exceptionnellement en une seule fois le versement de l’IFSE et du CIA attribué à l’agent partant à la retraite au 1er Août 2023, les montants correspondant à la période comprise entre le 1er Janvier et le 31 Juillet 2023.
* D’appliquer la décision de la Commission communale en charge du RIFSEEP, en procédant à la réduction ou à la suppression du CIA pour 2 agents de catégorie C.
* Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la rédaction des arrêtés individuels annuel, en se conformant aux dispositions indiquées dans la présente délibération.
* Maintient la périodicité de versement du RIFSEEP au semestre.

**Demande de participation financière – Commune de La Selle en Luitré**

 La Commune de La Selle en Luitré projette de créer un terrain de football synthétique. S’agissant d’un équipement qui sera destiné au Goupement des Jeunes du Bocage Fougerais et au Bocage Football Club, il pourrait être qualifié d’équipement intercommunal.

 A ce titre, la Commune de Beaucé est sollicitée afin de contribuer à son financement.

 Le Conseil Municipal va mener une réflexion sur ce sujet.

**Énergie – Bilan annuel 2022**

 Le bilan annuel énergie 2022 est porté à la connaissance de l’Assemblée.

 Il en ressort que les économies d’énergie engagées depuis 2017 portent leurs fruits. A consommation égale par rapport à l’année 2017, les dépenses énergétiques pour la Commune de Beaucé auraient été plus élevées de 16 281 €.

**Opération « La Mer commence ici ».**

 L’objectif de l’opération « La Mer commence ICI » est de sensibiliser le grand public sur les risques de pollution de la mer liés au détritus jetés sur la voie publique.

 Ainsi, 5 macarons à sceller dans le sol ont été achetés par la Commune.

 Ils devront être disposés à des endroits stratégiques dans l’agglomération, lesquels seront proposés par les enfants du C.M.J.

La séance a été déclarée close à 22 H 00.

Le Président La Secrétaire de séance

**Stéphane IDLAS Sylvaine BERTHELOT**